

# Rapport d'orientation budgétaire 2024

---

## Introduction

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et Syndicats mixtes comprenant une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L5211-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié l'article L.2312-1 du CGCT et impose la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires qui est publié et transmis aux représentants de l'Etat.

En outre, l'article 13 de la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) n°2018-32 du 22 janvier 2018 dispose que les collectivités devront présenter les **objectifs d'évolution** :

- Des dépenses réelles de fonctionnement d'une part ;
- Du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements de la dette).

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

## Eléments de contexte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SIGOM exerce la compétence GEMAPI pour le compte de quatre collectivités : la Communauté de Communes du Béarn des Gaves, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez et la Communauté de Communes du Pays d'Orthes et Arrigans. Le bassin versant s'étend sur 91 communes, avec un linéaire de cours d'eau de 2500 km et une population de 27 000 habitants.

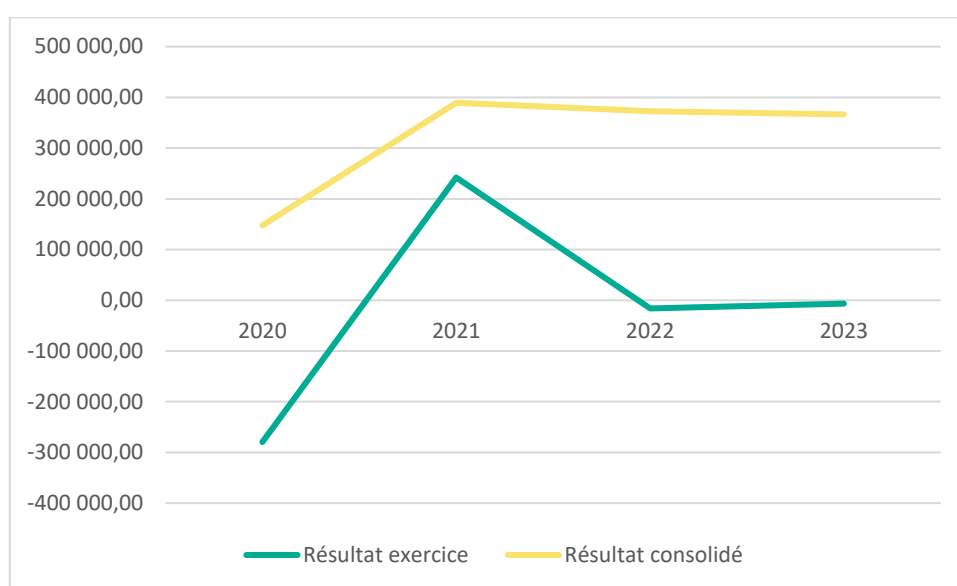
Dans la continuité des années précédentes, l'année 2023 a permis l'aboutissement de plusieurs projets, notamment : le dépôt des dossiers de régularisation des digues en systèmes d'endiguement, la finalisation de l'étude hydraulique du bassin du Saleys et les travaux de confortement de la digue de Sauveterre, ...

La mission complémentaire pour le choix du site du bassin écrêteur du Saleys se poursuit et les démarches de régularisation des systèmes d'endiguement (études de dangers, acquisitions foncières...) sont bien avancées et aboutiront pour la plupart en 2024.

Le PEP (programme d'études préalables au PAPI) devrait être déposé mi-2024 pour instruction par les services de l'état. Sa réalisation devrait s'étaler sur 3 ans (2025 à 2027). A partir de 2028, le PAPI, et les travaux éligibles qui y sont identifiés, devrait donc pouvoir débiter.

Le programme 2024 des travaux de restauration des cours d'eau GEMA et PI concerne de nombreux sites sur tout le bassin versant : enlèvement d'embâcles, entretien de la végétation des berges, réouverture d'annexes hydrauliques, gestion sélective d'atterrissements, ... Il vise l'amélioration écologique du fonctionnement des cours d'eau ainsi que la prévention contre les inondations de certains enjeux d'intérêt général.

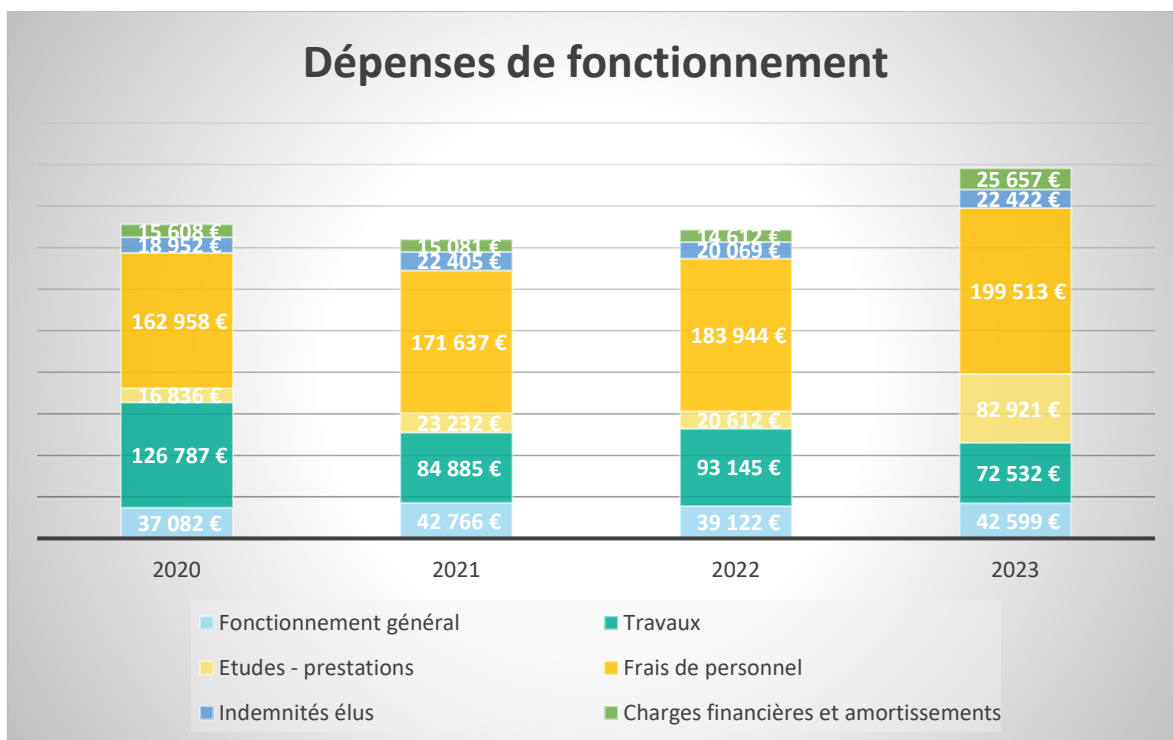
### Evolution du Résultat



L'évolution est stable depuis 2022.

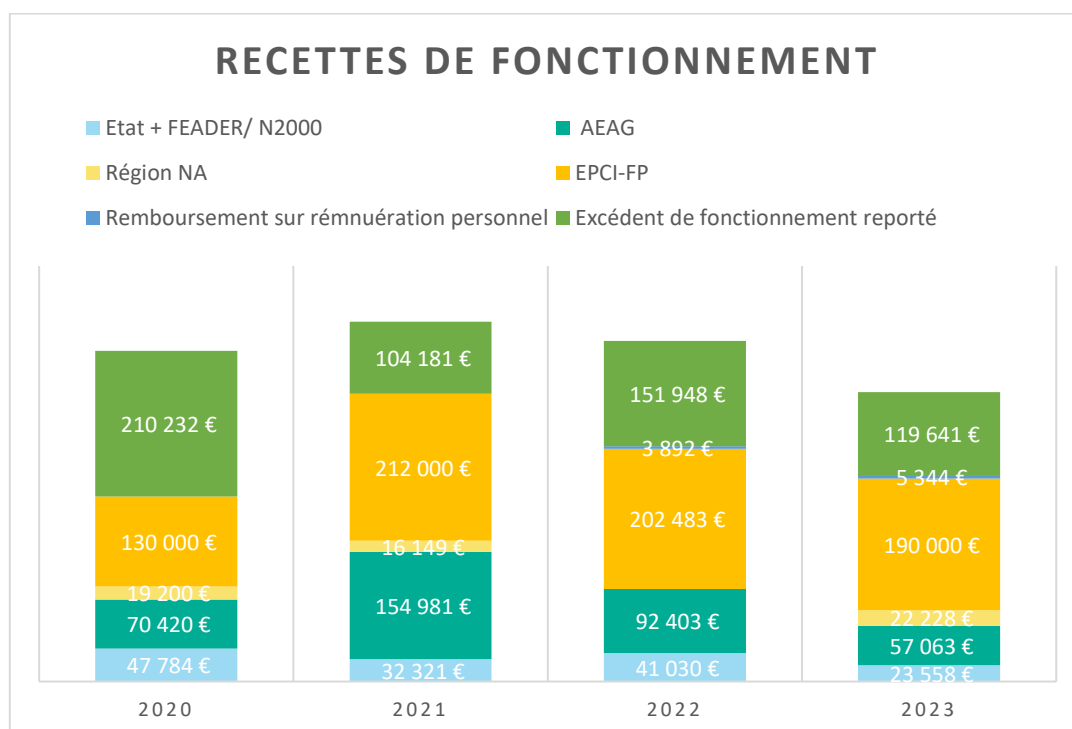
Le résultat de l'année 2023 accuse un léger déficit de 6 453,46 €, compensé par l'excédent reporté de 366 480,18 €.

## 1.1 La section de fonctionnement



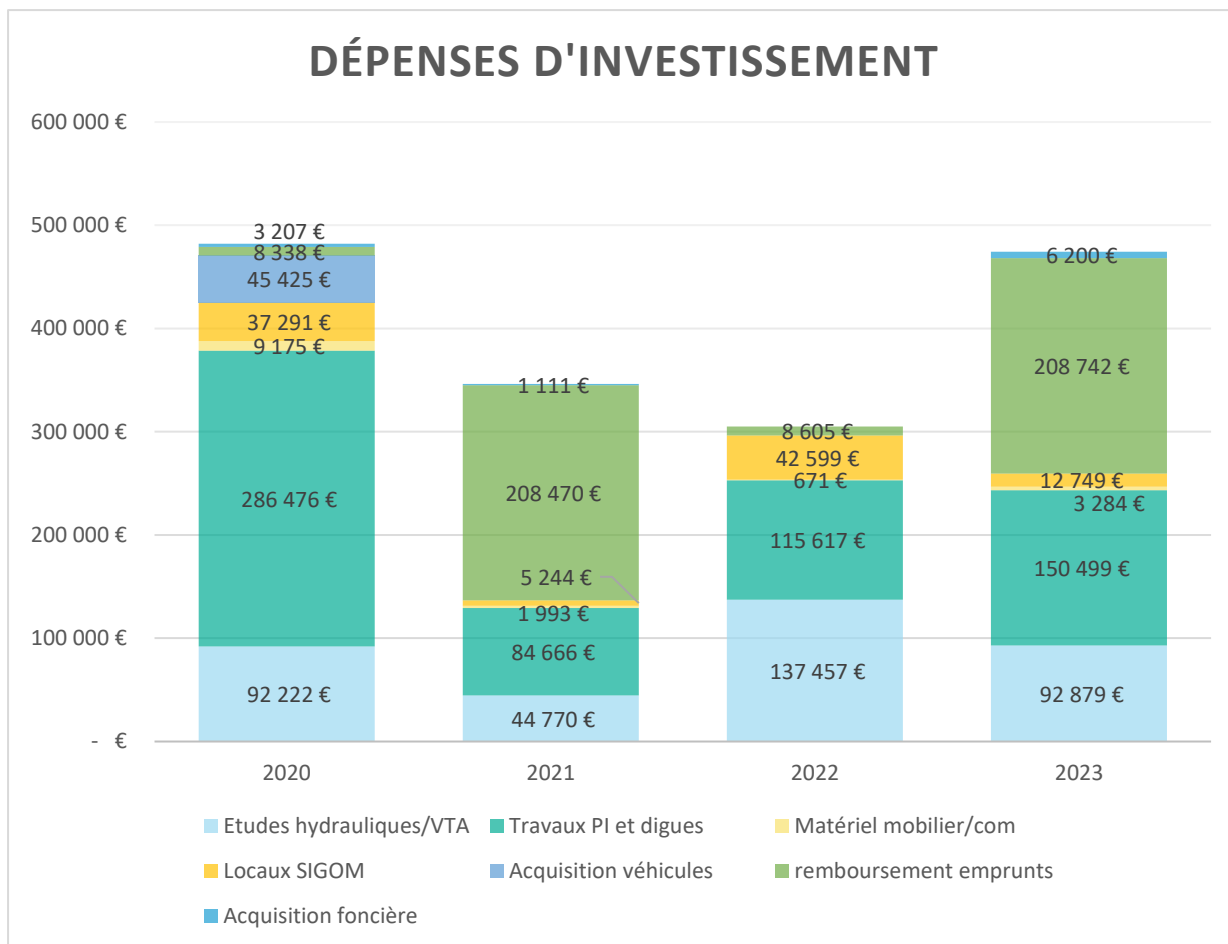
Les dépenses de la section de fonctionnement sont en augmentation, cela est en partie dû aux frais d'études et de prestations de services.

Les frais de personnel représentent toujours un peu moins de la moitié de la section de fonctionnement et les travaux GEMA (entretien des cours d'eau) + études et prestations de services plus d'un tiers de la section.

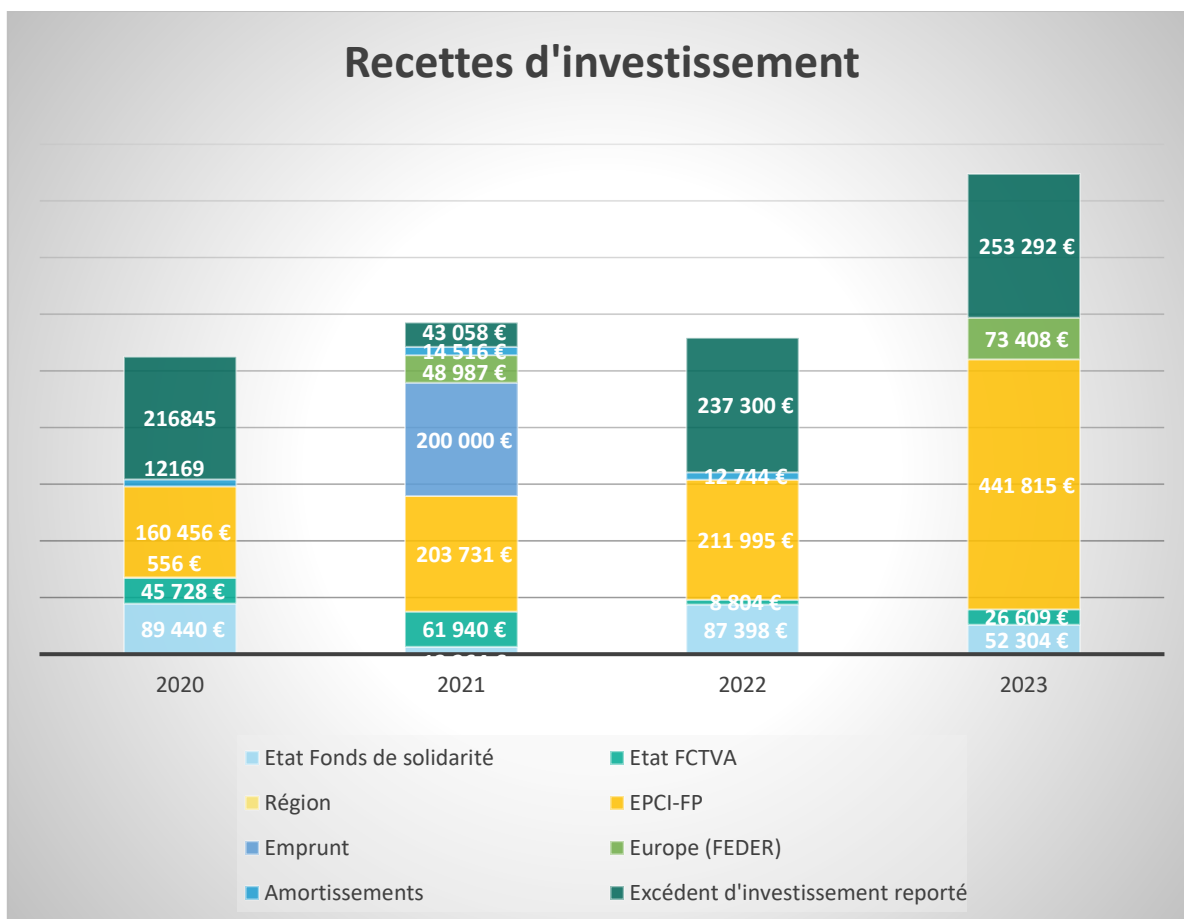


Les recettes de fonctionnement sont en baisse, ceci étant lié à la répartition des cotisations des EPCI entre fonctionnement et investissement.

## 1.2 La section d'investissement



Les dépenses d'investissement sont en progression en 2023. La moitié est représentée par des études et travaux de prévention des inondations, principalement concernant les digues classées.



Les recettes d'investissement sont en augmentation. Les cotisations ont connu une forte hausse en 2023, pour faire face aux dépenses liées à la régularisation et au confortement des digues classées. L'enjeu était également d'essayer de ne pas recourir à l'emprunt « prêt relais » et de constituer une trésorerie permettant de faire face aux crues et d'anticiper les futurs travaux PI.

## 1. Les orientations budgétaires du SIGOM

### 2.1 Dépenses de fonctionnement

Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024
544 137,27 €	446 757,63 €	577 742 €

La section de fonctionnement comprend :

- le fonctionnement général de la structure : 84 500 €
- les salaires, indemnités élus et charges sociales : 245 915 €
- les travaux de gestion et d'entretien des cours d'eau, les études et prestations de services (animation MAEC, contrat « écrevisse ») : 195 905 €
- les charges financières et amortissements : 29 453,85 €

## 2.2 Recettes de fonctionnement

- Suivi des milieux aquatiques, direction, technicien GEMAPI, chargé de mission PI et secrétariat + fonctionnement (2,9 équivalents temps plein) : financement à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Natura 2000 : poste à mi-temps cofinancé à hauteur de 80 % par l'Europe (Feader) et l'Etat ; financement de la prestation MAEC à 44 % par la DRAAF (au lieu de 100 % en 2023), financement du contrat Ecrevisses à 100 % par le FEADER
- Une partie des travaux GEMA : 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, 20 % par la Région
- Cotisation des EPCI-FP : en baisse par rapport à 2023 qui avait été une année à forte contribution pour la CCBG notamment. Pour des raisons d'équilibre budgétaire, l'ensemble des cotisations est inscrit en section de fonctionnement. Les montants validés en Bureau du 30 janvier 2024 sont les suivant :

	TRAVAUX/ ETUDES/MATERIEL	FONCTIONNEMENT STRUCTURE ET EMPRUNTS (+5%)	TOTAL PREVI 2024	2023
CAPB	153 252 €	85 480 €	238 732 €	241 975 €
CCBG	175 347 €	69 701 €	245 048 €	375 278 €
CCLO	783 €	8 775 €	9 558 €	9 968 €
CCPOA	360 €	4 044 €	4 404 €	4 595 €
<b>TOTAL</b>	<b>329 742 €</b>	<b>168 000 €</b>	<b>497 742 €</b>	<b>631 815 €</b>

## 2.3 Dépenses d'investissement

Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024
1 293 633,84 €	770 731,18 €	379 706,08 €
Dont 481 915,84 € dépenses d'ordre	Dont 296 379,14 € dépenses d'ordre	Dont 125 893 € de RAR

Ci-dessous les travaux, études et acquisitions programmés pour 2024 en sections d'investissement et de fonctionnement :

<b>Etudes/matériel</b>	<b>Marché</b>	<b>BP 2024 TTC</b>
<b>Régularisation administrative des digues (études de danger, ...)</b>	HEA Digue Licq	7 860,00
	HEA Digue Sauveterre	9 060,00
	SCE Digue Castagnède	729,48
<b>Etude Saleys faisabilité et choix site bassin écreteur</b>		72 000,00
<b>Etudes hydrauliques</b>	ARTELIA/BIOTOPE Gotein	37 112,50
	SCE Chéraute	1 000,00
	SCE Aussurucq	10 650,00
<b>DIG Gave d'Oloron</b>		10 000,00
<b>Budget COM (PEP...)</b>		5 000,00
<b>VTA digues SI CRUE</b>		10 000,00
<b>TOPO DIVERS</b>		5 000,00
<b>Participation PAPI + adhésion</b>	INSTITUTION ADOUR	5 000,00
<b>Piégeage Ecrevisses</b>	FEDE DE PECHE	8 850,00
<b>Prestation animation MAEC</b>	EHLG	24 000,00
<b>Abonnement micro-station</b>	VORTEX	1 425,60
<b>Acquisition DRONE</b>		5 000,00
<b>Renouvellement matériel info/materiel terrain</b>		15 000,00

<b>Travaux/acquisitions</b>	<b>Marché</b>	<b>BP 2024 TTC</b>
<b>CLAPET DIGUE LICQ</b>		12 000,00
<b>ACQUISITIONS FONCIERES DIGUE LICQ</b>		6 000,00
<b>ACQUISITIONS FONCIERES DIGUE CASTAGNEDE</b>		17 000,00
<b>TRAVAUX PI</b>		240 000,00

TRAVAUX GOTEIN PIEGES EMBACLES		35 000,00
ACQUISITION ALOS		5 328,00
ACQUISITION ABITAIN		13 011,12
STATION DE MESURE SAUVETERRE		3 000,00
TRAVAUX SIEGE SOCIAL SIGOM		10 000,00
ENTRETIEN DIGUE SAUVETERRE	SB	4 800,00
ENTRETIEN DIGUE CASTAGNEDE	SB	3 600,00
ENTRETIEN DIGUE LICQ	SB	1 920,00
TRAVAUX RESTAURATION GEMAPI	SB	170 000,00
CHERAUTE ATERRISSEMENTS	SB	6 000,00

## 2.4 Recettes d'investissement

Les recettes attendues sont les suivantes :

- Etat (Fonds vert 30 %) pour les digues
- Département (30 %) pour les digues
- FCTVA : 27 000 €
- Excédent d'investissement reporté : 395 362,84 €

## 2. Etat de l'endettement annuel

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2024	105 843,31	8 881,28	1 628,91	10 564,19	96 962,03
2025	96 962,03	9 022,49	1 541,70	10 564,19	87 939,54
2026	87 939,54	9 165,95	1 398,24	10 564,19	78 773,59
2027	78 773,59	9 311,69	1 252,50	10 564,19	69 461,90
2028	69 461,90	9 459,75	1 104,44	10 564,19	60 002,15
2029	60 002,15	9 610,16	954,03	10 564,19	50 391,99
<b>TOTAL</b>		<b>55 451,32</b>	<b>7 933,82</b>	<b>63 385,14</b>	

*Sous réserve d'un nouvel emprunt réalisé d'ici là.*